

42

Commission permanente

Séance du 9 mai 2023



Rapporteur : Mme ROUSSET

48030

16 - Economie sociale et solidaire

Soutien à l'émergence de projets collectifs de territoire en économie sociale et solidaire

Le mardi 09 mai 2023 à 14h19, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : M. BOURGEOUX (pouvoir donné à Mme TOUTANT), M. BRETEAU (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. DÉNÈS (pouvoir donné à Mme LE FRÈNE), Mme MESTRIES (pouvoir donné à M. COULOMBEL), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. PERRIN), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h17.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211.-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoir à la Commission permanente ;

Vu la délibération Conseil départemental en date du 10 février 2023 relative au vote du budget primitif ;

Exposé :

Le Département d'Ille-et-Vilaine soutient depuis 2005 les projets collectifs d'économie sociale et solidaire et a financé à ce titre 137 initiatives. Le Département a pris en compte la possibilité qui lui est offerte par la Loi NOTRe et intervient au titre des solidarités territoriales et humaines.

Deux projets ont été présentés à la commission ad hoc du 28 février 2023.

Tous ces projets ont été examinés en transversalité avec les agences départementales et la Direction lutte contre les exclusions. Les pôles d'économie sociale et solidaire concernés et les collectivités territoriales ont également été associés.

L'association ESPERO Bretagne porte la création d'un atelier de couture et upcycling pour des personnes en insertion dans le Département. L'association vise prioritairement des personnes primo arrivantes dans le territoire. Au regard des problématiques de mobilité de ce public, le projet va probablement se concrétiser à Rennes. Le projet est soutenu par la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités sur le support d'activités pour étudier la création d'une entreprise d'insertion textile. Le Service insertion de Rennes Métropole accompagne également le projet. L'association dispose d'une perspective foncière dans les locaux de la coopérative « Comme un établi » au Nord de Rennes. Un comité de pilotage est déjà constitué incluant également des entreprises textiles notamment dans le Pays de Rennes et le Pays de Fougères. Les besoins d'accompagnement portent prioritairement sur l'organisation de la gouvernance locale, la structuration d'une offre de services, la validation du scénario d'implantation sur le territoire et l'étude d'un modèle économique pour l'entreprise.

L'association intermédiaire malouine Le lien bénéficie dans le cadre d'un projet d'urbanisme transitoire d'une opportunité foncière pour le lancement d'une cantine à visée sociale implantée dans la galerie commerciale du quartier d'habitat social de la Découverte. Ce projet est soutenu par le conseil citoyen et par le groupe REALITES, promoteur immobilier, dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain. Le projet est issu d'une démarche de mobilisation des habitants du quartier prioritaire de la ville. Pour l'association, il y a un enjeu de développement et de diversification de l'offre d'insertion par l'activité économique dans le territoire.

Les besoins d'accompagnement portent sur le développement de l'activité : choix d'un modèle juridique, définition du modèle économique et stabilisation d'une offre de services.

Les crédits correspondants font l'objet d'une affectation sur l'AP 2023 - EECOF014, imputation 65-90-6574.3505 pour un montant de 30 000 €.

Décide :

- d'attribuer une subvention d'un montant de 15 000 € à l'association ESPERO Bretagne pour étudier la création d'une d'entreprise d'insertion avec une activité dans le domaine de la couture ;
- d'attribuer une subvention d'un montant de 15 000 € à l'association intermédiaire malouine Le lien pour étudier la création d'une cantine à visée sociale implantée dans la galerie commerciale du quartier d'habitat social de la Découverte ;
- d'approuver les termes des conventions à conclure entre le Département d'Ille-et-Vilaine et l'association ESPERO Bretagne d'une part, et l'association intermédiaire

malouine Le lien d'autre part, jointes en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer ces conventions.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 11 mai 2023

ID : CP20231273

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation